

**Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 05 Juillet 2018 à 19h30 salle du Conseil Municipal.**

### ORDRE DU JOUR

1. Vote du budget annexe "commerces place des Marcs" - **Délibération**
2. Choix du Maître d'œuvre pour la réhabilitation - extension d'un bâtiment Place des Marcs et aménagements extérieures - **Délibération**
3. Reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière de Saint Amour Bellevue - **Délibération**
4. Choix du panneau touristique de la commune
5. Organisation restaurants scolaires 2018 – 2019
6. Sivom : appel d'offre voirie et compte rendu réunion du 27 juin 2018
7. Compte-rendu du Conseil communautaire du 28 juin 2018 - **Délibération**
8. Inauguration « Place de Durbuy »
9. Questions diverses

## PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame CASBOLT, Maire.

Convocation du 28 Juin 2018 ( Présent  Excusé)

<input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Romain	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DESSEIGNE Sophie	<input checked="" type="checkbox"/> Mr DURAND Pascal
<input checked="" type="checkbox"/> Mr COGNARD Denis	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DASSONVILLE Denise	<input type="checkbox"/> Mme DUCOTE Corinne (pouvoir)
<input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine	<input checked="" type="checkbox"/> Mr WILSON Douglas	<input type="checkbox"/> Mr SPAY Pierre-Yves (pouvoir)
<input checked="" type="checkbox"/> Mr DUFOUR Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel	<input checked="" type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude
<input checked="" type="checkbox"/> Mr MIDEY Jean-Yves	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane	

Secrétaire de séance : Mme WILSON Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 Juin 2018 : le procès-verbal de la réunion du 12 Juin est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ajout d'une demande de délibération dans le point 7 « **Création d'un fonds de concours 2018-2020 Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs** » et ajout d'un point supplémentaire :

9. Demande de raccordement au réseau public Mr DUPONT \_ SYDELS demande N°385068-

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre du jour.

### 1. **Vote du budget annexe "commerces place des Marcs" - Délibération**

Chaque conseiller reçoit un budget, lecture est faite de celui-ci.

Le budget annexe "commerces place des Marcs" 2018 est établi et équilibré comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	2 800 €	Dépenses	664 000 €
Recettes	2 800 €	Recettes	664 000 €

Le rapporteur entendu,

**LE CONSEIL,**

⇒ **Après en avoir délibéré à l'unanimité, (12 pour, 0 contre, 2 abstentions)**

**APROUVE** le budget de la commune 2018

◆ **DE 2018/029**

## 2. Choix du Maître d'œuvre pour la réhabilitation - extension d'un bâtiment Place des Marcs et aménagements extérieures - Délibération

Les candidats ci-dessous sont concernés par les auditions :

BERNARD COUDEYRE REY
LES ATELIERS MARTIN
ACL

Le rapporteur entendu,

**LE CONSEIL,**

⇒ Après en avoir délibéré à l'unanimité, (14 pour, 0 contre, 0 abstention)

**DECIDE**, de retenir la proposition de la société BERNARD COUDEYRE REY Économie de la construction : BERNARD COUDEYRE REY Ingénierie des fluides : PROJELEC Ingénierie structure : GUNN CONCEPT Ingénierie VRD - Assainissement : WABI SABI Conception Paysagère : WABI SABI pour la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation et extension d'un bâtiment Place des Marcs et aménagements extérieures un montant d'honoraire de 74 100 € HT soit 88 920 € TTC,

**AUTORISE** le Maire à signer le marché correspondant.

♦ DE 2018/030

Le cabinet viendra sur les lieux pour visiter le bâtiment, proposera plusieurs esquisses de projets qui seront ensuite présentées à la commission bâtiment.

Le Conseil Municipal sera tenu informé systématiquement de l'évolution du dossier.

## 3. Reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière de Saint Amour Bellevue - Délibération

La commune a engagé, il y a maintenant depuis plus de 3 ans, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière communal de Saint-Amour-Bellevue conformément aux articles L.2223-17 et 18 ainsi qu'aux articles R. 2223-12 à 23 du Code général des collectivités territoriales afin que ce lieu retrouve un aspect fonctionnel, décent, à la hauteur de la mémoire de ceux qui y reposent,

- **Vu** les Procès-verbaux de constat de l'état d'abandon des concessions, dressés sur site, les 06 octobre 2014 et 28 mai 2018,
- **Vu** la liste des concessions définitivement constatées en état d'abandon,
- **Considérant** que lesdites concessions ont notoirement plus de trente ans d'existence et que la dernière inhumation a plus de dix ans,
- **Considérant** que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et/ou leurs ayants droit de maintenir la sépulture en bon état d'entretien et de solidité,
- **Vu** la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces concessions présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre en charge leur remise en bon état de conservation ainsi que leur entretien.

**LE CONSEIL,**

⇒ Après en avoir délibéré à l'unanimité, (14 pour, 0 contre, 0 abstention)

**DECIDE** de prononcer la reprise des concessions définitivement constatées à l'état d'abandon indiquées figurant sur la liste en annexe ci-jointe) :

**DECIDE** d'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise des terrains affectés aux concessions listées à l'article 1.

**INFORME** que plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les concessions reprises à compter de la présente délibération.

**INFORME** que les terrains repris, une fois libérés de tout corps, seront réattribués par la commune pour de nouvelles sépultures ou feront l'objet d'un réaménagement.

La présente délibération est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication. Elle sera portée à la connaissance du public, par voie d'affichage, à la mairie et au cimetière pendant un mois, transmis à la préfecture de Mâcon.

**Madame le Maire** est chargée de l'exécution de la présente délibération.

◆ DE 2018/031

Madame le Maire informe le Conseil qu'afin de relever les tombes, il est nécessaire de prévoir un ossuaire convenablement aménagé où les restes des personnes qui étaient inhumées dans le terrain commun soient aussitôt inhumés à l'issue du délai de rotation, ainsi que les restes des personnes qui étaient inhumées dans les concessions non renouvelées ou ayant fait l'objet d'une procédure de reprise pour état d'abandon,

L'entreprise VESSOT se charge de trouver l'emplacement le plus optimal, afin d'y déposer les restes des personnes exhumées des sépultures rendues à la commune.

Il s'agira d'un caveau de 2 places afin de recevoir les restes des corps inhumés, retirés des fosses en terrain commun après expiration du délai de 5 ans ainsi que les restes des corps inhumés dans les concessions dont la durée est expirée et qui n'ont pas été renouvelées ou qui ont été reprises après constat d'abandon.

Les corps ne seront déposés qu'après avoir été préalablement réunis dans des boîtes à ossements ou reliquaires. Une seule boîte à ossements peut contenir les restes de plusieurs corps trouvés dans une même concession reprise.

Le dépôt s'effectuera avec le respect et la dignité qu'impose la manipulation de corps exhumés.

Les services municipaux en charge du cimetière tiendront un registre des personnes dont les restes ont été déposés à l'ossuaire.

Peuvent également être gravés sur l'ossuaire les noms des personnes dont les restes y ont été déposés.

Les restes des personnes qui avaient manifesté leur opposition à la crémation sont distingués au sein de l'ossuaire.

#### 4. Choix du panneau touristique de la commune

##### Validation de la proposition

Cout de la conception 920 euros

Cout de la fabrication 943 euros

Livraison 280

**TOTAL 1 689 euros HT**

Le visuel de la carte communale sera validé en commission tourisme.

#### 5. Organisation restaurants scolaires 2018 – 2019

##### Rentrée 2018-2019 : Horaires et effectifs

La décision de l'association « les Gloutons » de regrouper les trois cantines à Saint Amour modifie les horaires des classes pour la prochaine rentrée.

Le DASEN a donné son accord pour ces nouveaux horaires suite à la demande du SIVOM Nouveaux horaires pour 2018-2019

Effectifs scolaires pour 2018-2019 Tableau de répartition

# EXTRAIT DU PV DU 05 JUILLET 2018

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
Mme REDOIS	Mme DURY	M JOSEPH	Mme CAMPOS
10			
8			
6	7		
	14		
		7	
		14	
			16
			11
<b>24</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>27</b>

Il y aura 3 élèves de plus par rapport aux effectifs annoncés lors du conseil d'école ( 1 CE2 , 1 CM1 et 1 CM2)

Afin d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre dans le bus méridien, le SIVOM mettra à disposition une personne. Le financement sera réparti équitablement entre les trois communes.

Les subventions annuelles versées par les communes à l'Association seront amputées de ce financement.

Les charges de fonctionnement du site de Saint Amour seront réparties entre les trois communes, elles feront l'objet d'une convention, stipulant cette répartition.

Des compteurs Eau, EDF seront mis en place afin d'obtenir des chiffres précis de consommation.

## 6. Sivom : appel d'offre voirie et compte rendu réunion du 27 juin 2018

- Attribution voirie 2018

La société EIFFAGE a été retenue pour un montant concernant SAINT AMOUR de : 54.221,22 € HT + 50 % Route du chapitre (CHANES) : 2913,00 = (57134,22 HT) Estimé par Calad' étude : 56735 HT – Au budget : 70.000 € HT.

- Monsieur Georges Lutaud sera remplacé par M. Ludovic GUILLON, et un mi-temps en secrétariat.

## 7. Compte-rendu du Conseil communautaire du 28 juin 2018

### Rapport n°14 : Création d'un fonds de concours 2018-2020 « Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs » et validation du règlement d'intervention

Dans le cadre des compétences laissées aux communes pour le maintien du commerce de proximité, MBA propose la mise en place d'une aide spécifique.

En effet, les appareils commerciaux des centres-villes comme ceux des centres-bourgs se fragilisent. C'est pourquoi, l'Etat a mis en place un plan national « Action cœur de ville ». Dans ce cadre, une demande déposée par la ville de Mâcon a été retenue.

De la même façon les centres-bourgs des communes de MBA peinent à préserver un commerce de proximité, essentiel à la vie de ces communes. Le maintien de ces commerces nécessite de plus en plus un portage des collectivités.

Afin de répondre aux besoins de redynamisation tant de la ville de Mâcon que des centres-bourgs, Mâconnais Beaujolais Agglomération propose de mettre en place un fonds de concours spécifique.

Une Autorisation de Programme de 1,5 M € prévue au plan de mandature serait allouée sur 3 ans (500 000 € en 2018).

Cette somme serait répartie en trois enveloppes distinctes :

- 900 000 € pour l'opération « cœur de ville »,
- 300 000 € pour l'opération « FISAC Fonds d'Intervention pour Service d'Artisanat et Commerce »,
- 300 000 € pour l'opération « centre-bourg » : subvention par année durant 3ans.

Les actions qui seront soutenues par MBA contribueront à la réalisation d'un équipement dans les centres-villes et centres-bourgs, et comprendront notamment :

- les acquisitions de locaux ou de fonds de commerce,
- **les constructions ou aménagements de locaux commerciaux,**

- les actions d'aménagements spécifiques « Coeur de Ville ».
- Le Conseil Communautaire a approuvé la création de ce fonds de concours.
- Adopter l'autorisation de programme ACP n° 2018-02 : revitalisation des centres-villes et centres-bourgs pour un montant global de 1 500 000 €,
  - Entériner la répartition des crédits de paiement.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire la demande et bénéficier de son soutien pour le projet de la place des Marcs

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer dans ce sens.

**LE CONSEIL,**

⇒ **Après en avoir délibéré à l'unanimité, (14 pour, 0 contre, 0 abstention)**

**AUTORISE** le Maire à faire la demande de subvention

◆ **DE 2018/032**

## **Rapport n°25 : Instauration d'une taxe GEMAPI**

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) issue de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 est une compétence obligatoire des communautés d'agglomération depuis le 1er janvier 2018.

Elle comprend « l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe »,

Cette nouvelle compétence nécessite d'en définir les modalités financières.

Les dépenses annuelles étant estimées à 1 140 000 € (dépenses de fonctionnement : 460 000 € et dépenses d'investissement : 680 000 €), les recettes prévisionnelles annuelles du budget annexe GEMAPI proposées seraient les suivantes :

- Les attributions de compensation : 215 000 € ;
- La participation de l'Agence de l'eau et de la Région (50 %) : 340 000 € ;
- Emprunt : 191 000 € ;
- Taxe Gemapi (5 €/hab) : 394 000 €.

Avec une hypothèse de 5 € par habitant, le produit attendu serait de l'ordre de 394 000 € et permettrait de financer les dépenses prévisionnelles.

## **Rapport n°27 : Collecte et Traitement des Déchets : Application de la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire de l'agglomération**

Par une décision du SICTOM en date de 2005, les communes et administrations situées sur le territoire de l'ex CAMVAL sont assujetties à la redevance spéciale pour les déchets produits par leurs différents établissements (mairie, écoles, salles des fêtes, bibliothèques, collèges, lycées, bureaux administratifs, gendarmeries...).

Parallèlement, l'ex-CCMB n'avait pas instauré la redevance spéciale.

Il convient donc, pour un motif d'égalité de traitement, d'étendre la redevance spéciale à compter du 1er janvier 2019 sur l'ensemble du territoire communautaire de MBA pour les différents établissements des communes, administrations ou assimilées, d'en confirmer les tarifs et d'autoriser le Président à signer les conventions afférentes. Par la suite, il conviendra d'estimer les volumes des déchets produits par les communes, administrations et établissements publics des 13 communes de l'ex CCMB.

Le Pôle collecte et traitement des déchets ménagers prendra donc contact avec chaque commune et administration du territoire de l'ex-CCMB, afin d'établir les conventions de redevance spéciale.

Madame le Maire propose de réévaluer le tarif de location de la salle des fêtes en fonction du montant de la redevance.

## 8. Inauguration « Place de Durbuy »

Rappel des évènements du le 50ème anniversaire du jumelage

- inauguration de la place DURBUY à 16h30 le vendredi 6 juillet,
- visite organisée du centre historique de Lyon
- diner officiel commémoratif du 50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage, dans la salle des fêtes.
- pique-nique pour clore les festivités, organisé sur la Place du Village.

## 9. Demande de raccordement au réseau électrique pour permis de construire de Mr DUPONT à Sathonat, SYDELS demande N°385068

Suite aux terrains mis en vente à Sathonat, soit 4 parcelles potentiellement constructibles et non viabilisées.

Une demande a été formulée pour le raccordement d'une de ces parcelles au réseau public.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de raccordement au réseau public de distribution d'électricité en souterrain (130 ml) – Sathonat dossier 385068 transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de « 22 000 € HT » et un coût résiduel de « 13 200 € HT » pour la commune.

Au vu des éléments :

- de la proposition du 12 Juin 2018 du SYDELS demande N°385068
- de l'accord de financement des travaux par VAL DE SAÔNE BÂTIMENT 429, rue Marius Lacrouze 71850 Charnay les Mâcon tenu de vendre des terrains viabilisés,

Le rapporteur entendu,

⇒ **LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, (14 pour, 0 contre, 0 abstention)**

**DECIDE, à l'unanimité**

**AUTORISE** les travaux de raccordement de distribution d'électricité en souterrain (130 ml) – Sathonat dossier 385068 transmis par le SYDESL,

♦ **DE 2018/033**

Les travaux d'enfouissement des lignes Orange seront terminés à la fin de l'été

Demande de recensement des besoins sur la commune par le Sydesl : rendez vous le Mardi 10 juillet 10h

## 10. Formation défibrillateur

Le mercredi 4 juillet 2018 a eu lieu la formation pour le défibrillateur 17 personnes étaient présentes.

Il sera positionné dans le SAS de l'école primaire.

L'inauguration se fera avec la commune de Chânes et Groupama qui a subventionné une partie de l'achat

## 11. Questions diverses

### ➤ **Signalement d'un dégât des eaux à la bibliothèque de l'école maternelle.**

A la demande de Madame le Maire, L'entreprise Dupont est intervenue. Une fuite a été détectée et réparée. Les travaux de réfection des boiseries extérieures de l'école maternelle seront effectués courant juillet.

### ➤ **Remplacement employé communal M. COINDARD**

Franck COINDARD est en congé du 14 juillet au 13 août 2018.

En remplacement

Du 14-31 juillet : Duc Etienne, 2 à 3 heures le matin

Du 01-20 août : Jean-Yves Naudin

➤ **Mutualisation BTA MÂCON / LCDG**

Suite à une demande d'information auprès du Major Perrier, les appels de nuit seraient essentiellement des demandes de renseignements concernant les habitants de la commune.

➤ **CMJ**

Mercredi **04 Juillet 2018** de 14h à 16h.

L'hôtel à insectes est terminé, et les téléphones portables usagés ont été envoyés à l'association « pour la vie »

L'année a été clôturée par un gouter convivial.

Rendez vous en septembre pour d'autres objectifs.

➤ **Subvention école de musique**

Suite à une nouvelle demande pour une participation financière pour l'école de musique, le Conseil avait déjà émis un avis défavorable et ne souhaite pas revenir sur sa décision.

➤ **Tour de table :**

Pascal Durand : le panneau « interdit sauf riverains » rue du Chapitre est tombé,

Denise Dassonville : Propose de mettre un article dans le bulletin pour les chiens errants et sur les panneaux d'affichage.

Marie Claude Wilson : L'impasse des Thévenins est en très mauvais état, la réfection sera mise au programme en 2019. Signalement d'une ampoule défectueuse à l'angle de la maison de Madame Lassarat, ainsi qu'au Thévenins.

Josiane Casbolt : Madame le Maire rencontrera le Maire de la Chapelle de Guinchay et le Sivom sur chemin en Pré-Poulet, afin de constater les dégâts causés par de gros véhicules qui déforment le chemin remis en état par la commune de Saint Amour Bellevue. Monsieur Guéritaine contactera le propriétaire du terrain objet des travaux afin de demander réparation dudit chemin.

➤ **Date du prochain CM :**

Le Mardi 18 septembre 2018 à 19h30

➤ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30**